

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2021

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

21

date de la convocation : le 14 septembre 2021

de Votants

25

L'an deux mil vingt et un, le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : Mme AUMONT Cindy, M. AVENARD Jean-François, Mme BALTAZART Noémie, M. BARRÉ Frédéric, Maire, Mme BELLANGER Geneviève, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain, Mme CABARET Carole, M. CRAYON Patrick, Mme DUPONT Aurélia, Mme FOULARD Sabrina, M. GODET Alain, Mme GOUPIL Micheline, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LECESVE Loïc, M. LEMONNIER Thierry, Mme MAKRELOUFI Aline, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard et Mme VENARA Jacqueline

Absents ayant donné procuration : Mme CHARTRAIN Catherine à M. BLOT Alain, Mme COURTAN Nathalie à M. BARRÉ Frédéric, M. FROGER Jonathan à Mme DUPONT Aurélia et M. VOGEL Jean-Pierre à M. LEMONNIER Thierry.

Absents / excusés : M. BUNAS Christophe et M. PATAULT Laurent

Secrétaire de Séance : M. Jean Louis TORTEVOIS

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 12 juillet 2021
- Assainissement : Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement 2020 par M. Mauger, Chef de secteur à la SAUR
- Personnel :
 - o Renouvellement de deux CAE
 - o Convention de mise à disposition du personnel communal auprès de la Patriote et du CCAS
 - o Création d'un poste d'agent de maîtrise
- Aménagement du jardin public : demande de subvention départementale « Action en faveur du bocage »
- Fonctionnement :
 - o restitution d'une partie de la compétence communautaire « POLITIQUE DU COMMERCE »
 - o modalités financières de restitution d'une partie de la compétence « POLITIQUE DU COMMERCE »
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Assainissement

M. le Maire donne la parole à M. Mauger, Chef de secteur à la SAUR. Ce dernier présente le diaporama ci-joint. Après avoir échangé sur ce rapport, il est convenu que celui de 2021 serait présenté en mai ou juin 2022.

DELIBERATION N°2021-100 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et faire l'objet d'une délibération. Le Présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport par la SAUR, le Conseil municipal à l'unanimité :

- *Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de 2020 (annexé en pièce jointe)*
- *Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération*

Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

2) Personnel

DELIBERATION N°2021-101 RENOUELEMENT DE DEUX CAE – TECHNIQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le CAE de deux agents en charge de l'entretien des salles municipales et du service de la cantine à 20 heures hebdomadaires à compter du 24 octobre 2021 pour l'un et du 8 décembre 2021 pour le second pour une période de 9 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à :

- *Renouveler les deux CAE existant à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 9 mois à compter du 24 octobre 2021 pour l'un et du 8 décembre 2021 pour le second,*
- *Fixer la rémunération au SMIC en vigueur,*
- *Signer tous les documents nécessaires au renouvellement du contrat*

M. le Maire précise que le restaurant scolaire fonctionne de nouveau uniquement au réfectoire mais que cela implique trois services très rapides et que l'amplitude horaire des repas ne peut pas davantage être élargie (11h45-13h45).

DELIBERATION N°2021-102 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL – ASSOCIATION LA PATRIOTE

Il convient d'établir des conventions de mise à disposition du personnel entre la commune de Bonnétable et l'association La Patriote concernant :

- *un adjoint technique pour une durée d'un an reconductible à compter du 1^{er} septembre 2021,*
- *un adjoint d'animation principal de 1ère classe et un adjoint d'animation principal de 2ème classe du 6 octobre 2021 au 22 juin 2022.*

Conformément aux conventions, le temps passé par les agents sera refacturé à l'association La Patriote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ces mises à disposition de personnel.



DELIBERATION N°2021-103 CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Dans le cadre du départ en retraite d'un agent des services techniques, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise qui aura pour fonction la responsabilité du pôle « bâtiments – voirie ».

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022.

3) Aménagement du jardin public

DELIBERATION N°2021-104 SUBVENTION DEPARTEMENT – ACTION EN FAVEUR DU BOCAGE

Dans le cadre du projet d'aménagement du Parc, Mme Baltazart informe le Conseil de la possibilité de bénéficier d'une subvention du Département pour les actions en faveur du bocage.

Le montant de la subvention s'élève à 1 600 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la demande de subvention avec le Département concernant l'intitulé « Actions en faveur du bocage » pour la somme de 1 600 €.

Mme Baltazart précise que le Département intervient aussi en ingénierie en plus de la subvention.

4) Fonctionnement

DELIBERATION N°2021-105 RESTITUTION D'UNE PARTIE DE LA COMPETENCE « POLITIQUE DU COMMERCE »

Vu l'article L.5211-17 alinéa 6 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5211-17-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021/081 du 24 juin 2021 approuvant la restitution d'une partie de la compétence économique – politique du commerce, dont l'intérêt communautaire est défini par la liste de 8 commerces, Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021/082 du 24 juin 2021 approuvant les conditions financières de restitution de la compétence ci-dessus désignée,

Le Maire expose que le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la restitution d'une partie de la compétence « politique du commerce » au sein de la compétence économique, dont l'intérêt communautaire est défini par la liste fermée de 8 commerces :

- *boucherie de Mézières sur Ponthouin situé 49, rue de la 2ème DB (+ logement)*
- *boulangerie de Mézières sur Ponthouin situé 25, rue de la 2ème DB (+ logement)*
- *bar-multiservices de Mézières sur Ponthouin situé 11, rue de la Libération*
- *bar-restaurant de Dangeul situé 25, rue du Saosnois*
- *bar-multiservices de René situé 2, place de l'Eglise*
- *restaurant de Congé-sur-Orne situé 4, rue des Rosiers (+ logement)*
- *auberge de village à Aillières Beauvoir située rue de Perseigne (+ logement)*
- *auberge de la Tour à Beaufay située 3, rue Centre*

Pour les commerces qui disposent d'un logement attenant, ce dernier est intégré dans le bien car d'une part, il est souvent occupé par le commerçant et d'autre part, les biens représentent une unité foncière.

La restitution de la compétence est décidée par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement (2/3 des conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population ou l'inverse, comprenant la commune dont la population est supérieure au 1/4 de la population totale). Le conseil municipal de chaque commune



dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la restitution de la compétence ci-dessus définie.

DELIBERATION N°2021-106 MODALITES FINANCIERES DE RESTITUTION D'UNE PARTIE DE LA COMPETENCE « POLITIQUE DU COMMERCE »

Vu l'article L.5211-17 alinéa 6 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5211-17-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021/081 du 24 juin 2021 approuvant la restitution d'une partie de la compétence économique – politique du commerce, dont l'intérêt communautaire est défini par la liste de 8 commerces,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021/082 du 24 juin 2021 approuvant les conditions financières de restitution de la compétence ci-dessus désignée,

Le Maire expose que le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la restitution d'une partie de la compétence « politique du commerce » au sein de la compétence économique, dont l'intérêt communautaire est défini par la liste fermée de 8 commerces :

- *boucherie de Mézières sur Ponthouin situé 49, rue de la 2ème DB (+ logement)*
- *boulangerie de Mézières sur Ponthouin situé 25, rue de la 2ème DB (+ logement)*
- *bar-multiservices de Mézières sur Ponthouin situé 11, rue de la Libération*
- *bar-restaurant de Dangeul situé 25, rue du Saosnois*
- *bar-multiservices de René situé 2, place de l'Eglise*
- *restaurant de Congé-sur-Orne situé 4, rue des Rosiers (+ logement)*
- *auberge de village à Aillières Beauvoir située rue de Perseigne (+ logement)*
- *auberge de la Tour à Beaufay située 3, rue Centre*

Pour les commerces qui disposent d'un logement attenant, ce dernier est intégré dans le bien car d'une part, il est souvent occupé par le commerçant et d'autre part, les biens représentent une unité foncière.

Dans le cadre de la compétence économique, les biens à vocation économique peuvent être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur ce transfert en pleine propriété aux conditions suivantes :

<i>boucherie de Mézières sur Ponthouin</i>	<i>49, rue de la 2ème DB</i>	<i>71 500 €</i>
<i>boulangerie de Mézières sur Ponthouin</i>	<i>25, rue de la 2ème DB</i>	<i>19 000 €</i>
<i>bar-multiservices de Mézières sur Ponthouin</i>	<i>11, rue de la Libération</i>	<i>34 500 €</i>
<i>bar-restaurant de Dangeul</i>	<i>25, rue du Saosnois</i>	<i>41 000 €</i>
<i>bar-multiservices de René</i>	<i>2, place de l'Eglise</i>	<i>35 000 €</i>
<i>restaurant de Congé-sur-Orne</i>	<i>4, rue des Rosiers</i>	<i>32 000 €</i>
<i>auberge de village à Aillières Beauvoir</i>	<i>rue de Perseigne</i>	<i>42 000 €</i>
<i>auberge de la Tour à Beaufay</i>	<i>3, rue Centre</i>	<i>38 000 €</i>

Ces propositions financières, sur lesquelles les communes concernées ont émis un avis favorable, tiennent compte :

- *des modalités de transfert initial de la compétence des communes aux ex-communautés de communes (participation financière de la commune dans le projet),*
- *de la nature du bien immobilier,*
- *de la valeur vénale estimée par France Domaine,*
- *du risque économique (vacance du commerce...).*

Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens sont décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement (2/3 des conseils municipaux représentant plus de la ½ de la



population ou l'inverse, comprenant la commune dont la population est supérieure au 1/4 de la population totale). Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE le transfert en pleine propriété des 8 commerces ci-dessus désignés,

-APPROUVE les conditions financières de restitution, ci-dessus exposées, déterminées par le conseil communautaire.

5) Questions diverses

DECISIONS 2021

Date de la décision	N° de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
06/07/2021	DM – 2021-120	Contrat pour le 10 aout	Harmonie de Beaufay	50 € TTC
07/07/2021	DM – 2021-121	Achat d'un ordinateur portable pour le RASED	Breteau	416,66 €
12/07/2021	DM – 2021-122	Achat d'outillages pour les services techniques	Foussier	392,03 €
12/07/2021	DM – 2021-123	Achat de disque diamant pour les services techniques	Foussier	272,24 €
13/07/2021	DM – 2021-124	Abattage de deux arbres dans le parc du Château	EURL Charlie	800,00 €
21/07/2021	DM – 2021-125	Achat de fleurs pour l'embellissement de la commune	JAD	1 038,50 €
26/07/2021	DM – 2021-126	Achat de petit matériel et de vêtements de travail pour la cantine	Comptoir de Bretagne	671,06 €
27/07/2021	DM – 2021-127	Achat de fournitures d'entretien	IPC	1 411,00 €
27/07/2021	DM – 2021-128	Achat de fournitures d'entretien	Orapi Hygiène	949,00 €
28/07/2021	DM – 2021-129	Passage de caméra dans le réseau d'eaux pluviales rue de Rosay	Levrard Père & Fils	616,00 €
02/08/2021	DM – 2021-130	Achat de fournitures d'entretien	Orapi Hygiène	444,48 €
04/08/2021	DM – 2021-131	Réparation de la pompe immergée du stade Nonna Debonne	Breteau	1 024,70 €
05/08/2021	DM – 2021-132	Remplacement des prises électriques pour les illuminations	Citeos	4 563,00 €
11/08/2021	DM – 2021-133	Achat de sacs déjections canines	APRICO	324,00 €
17/08/2021	DM – 2021-134	Prestation de destruction de nids de frelons asiatiques	ALLO GUEPES 72	60,00 €
20/08/2021	DM – 2021-135	Achat de matériel de brosse	Orapi Hygiène	176,59 €
23/08/2021	DM – 2021-136	Panneaux PVC cimetière	Graphic Ouest	150,00 €



24/08/2021	DM – 2021-137	Remplacement de grilles de caniveau à la cantine	Froid express	312,00 €
24/08/2021	DM – 2021-138	Isolation comble et plancher	Green energy Service	- €
24/08/2021	DM – 2021-139	Adhésifs pour les véhicules	Graphic ouest	396,00 €
25/08/2021	DM – 2021-140	Produits d'hygiène	IPC	457,80 €
25/08/2021	DM – 2021-141	Pièces pour réparation tracteur john deere	Joyeau	18,52 €
25/08/2021	DM – 2021-142	Passage de caméra dans les réseaux rue foch	Levrard Père & Fils	1 898,25 €
27/08/2021	DM – 2021-143	Prestation musicale repas des cheveux argentés	deejay stif	300 € TTC
27/08/2021	DM – 2021-144	Fourniture de petits matériels pour la garderie	Delta Ouest	338,92 €
01/09/2021	DM – 2021-145	Achat d'un pack WC pour le presbytère	Sider	79,72 €
01/09/2021	DM – 2021-146	Achat de fournitures d'entretien	Orapi Hygiène	2 375,50 €
06/09/2021	DM – 2021-147	Achat de fournitures pour le matériel espaces verts	Jardins Loisirs	287,62 €
08/09/2021	DM – 2021-148	Prestation de marquage au sol	Traçage service	7 070,55 €
09/09/2021	DM – 2021-149	Achat de grave	Carrières des Noés	867,60 €
09/09/2021	DM – 2021-150	Travaux de réparation de toiture à l'école élémentaire	Guillet Stéphane	650,00 €
09/09/2021	DM – 2021-151	Achat de terreau et d'engrais	Echo-Vert	533,09 €

M. le Maire précise que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 11 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Vu pour être affiché le 22/09/2021,

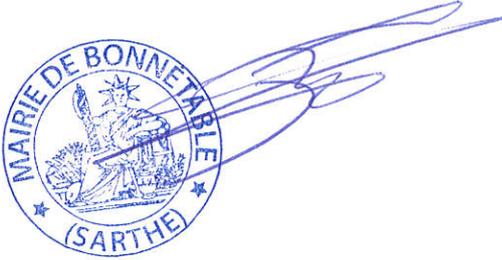
A adopter au conseil municipal du 11/10/2021



Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 11/10/2021

Le maire, Frédéric BARRÉ

Le secrétaire de séance, Jean Louis TORTEVOIS



Les élus municipaux présents à la séance du 20/09/2021 :

Cindy AUMONT	Jean-François AVENARD	Noémie BALTAZART
Geneviève BELLANGER	Marcel BEZANNIER	Alain BLOT
Carole CABARET	Patrick CRAYON	Aurélia DUPONT
Sabrina FOULARD	Alain GODET	Micheline GOUPIL
Lisiane GUILLARD	Amélie LECAS	Loic LECESVE
Thierry LEMONNIER	Aline MAKRELOUFI	Bernard TOURNET
Jacqueline VENARA		

